

SOMMAIRE DES COMMUNICATIONS DU PUBLIC

(dernière mise à jour : mars 2004)

BAN destinataire et n° de communication	Concernant	Auteurs	Question/principe	Résultat	Activités complémentaires
BAN des É.-U. 940001	Mexique	International Brotherhood of teamsters.	Liberté d'association, droit d'organisation.	Acceptée pour examen. Consultations ministérielles non recommandées.	Colloque.
BAN des É.-U. 940002	Mexique	United Electrical , Radio and Machine Workers of America.	Liberté d'association, droit d'organisation.	Acceptée pour examen. Consultations ministérielles non recommandées.	Colloque.
BAN des É.-U. 940003	Mexique	International Labor Rights Fund, American Friends Service Committee, Asociación Nacional de Abogados Democráticos.	Liberté d'association, droit d'organisation.	Acceptée pour examen. Les consultations ministérielles ont donné lieu à une entente de mise en œuvre.	Trois colloques publics sur l'accréditation syndicale. Les responsables ont rencontré les parties concernées. Examen par des experts du Mexique.
BAN des É.-U. 940004	Mexique	United Electrical , Radio and Machine Workers of America.	Liberté d'association, droit d'organisation.	Acceptée pour examen. La plainte a été retirée avant la fin de l'examen.	
BAN du Mexique 9501	États-Unis	Sindicato de Telefonistas de la República Mexicana.	Liberté d'association, droit d'organisation.	Acceptée pour examen. Les consultations ministérielles ont donné lieu à une entente de mise en œuvre.	Forum public. Examen spécial du Secrétariat. Les renseignements fournis par le secrétaire du Travail des États-Unis sont examinés par les autorités nationales.
BAN des É.-U. 9601	Mexique	International Labor Rights Fund, Human Rights Watch, Asociación Nacional de Abogados Democráticos.	Liberté d'association, droit d'organisation.	Acceptée pour examen. Les consultations ministérielles ont donné lieu à une entente de mise en œuvre.	Colloque sur les traités internationaux et le droit du travail.

BAN destinataire et n° de communication	Concernant	Auteurs	Question/principe	Résultat	Activités complémentaires
BAN des É.-U. 9602	Mexique	Communications Workers of America.	Liberté d'association, droit d'organisation.	Acceptée pour examen. Retirée par la suite.	
BAN des É.-U. 9701	Mexique	International Labor Rights Fund, Human Rights Watch, Asociación Nacional de Abogados Democráticos.	Discrimination en matière d'emploi.	Acceptée pour examen. Les consultations ministérielles ont donné lieu à une entente de mise en œuvre.	Réunion des représentants gouvernementaux des trois pays. Conférence sur le droit des travailleuses en Amérique du Nord. Quatre séances d'information sur le droit des travailleuses. Rapport du Secrétariat.
BAN des É.-U. 9702	Mexique	Asociación Nacional de Abogados Democráticos, Support Committee for Maquiladora Workers, International Labor Rights Fund, Sindicato de Trabajadores de la Industria del Metal, Acero, Hierro, Conexos y Similares.	Liberté d'association, droit d'organisation. On a plus tard ajouté la question de la sécurité en milieu de travail.	Acceptée pour examen. Les consultations ministérielles ont donné lieu à une déclaration conjointe.	Le gouvernement du Mexique assurera la promotion de l'enregistrement des conventions collectives, de l'utilisation de listes de votants admissibles et de recours à des élections au scrutin secret. Colloque public pour promouvoir les principes de la liberté d'association et du droit de négociation collective. Colloque trilatéral sur les commissions du travail. Coopération entre les États-Unis et le Mexique en ce qui a trait aux renseignements sur la santé et la sécurité.

BAN destinataire et n° de communication	Concernant	Auteurs	Question/principe	Résultat	Activités complémentaires
BAN des É.-U. 9703	Mexique	United Steelworkers of America, FAT-COI/Congrès du travail du Canada, United Electrical, Radio and Machine Workers of America, International Brotherhood of Teamsters.	Liberté d'association, droit d'organisation, droit de négociation collective, prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles.	Acceptée pour examen. Les consultations ministérielles ont donné lieu à une déclaration conjointe.	Le gouvernement du Mexique assurera l'enregistrement des conventions collectives, de l'utilisation de listes de votants admissibles et du recours à des élections au scrutin secret. Colloque public pour promouvoir les principes de la liberté d'association et du droit de négociation collective. Colloque trilatéral sur les commissions du travail. Coopération entre les États-Unis et le Mexique en ce qui a trait aux renseignements sur la santé et la sécurité.
BAN du Canada 98-1	Mexique	United Steelworkers of America (bureau du Canada), 11 autres syndicats et 31 organisations concernées.	Liberté d'association, droit d'organisation, prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles.	Acceptée pour examen. Consultations ministérielles complétées.	Le Canada participera au groupe de travail d'experts gouvernementaux sur la santé et la sécurité au travail.
BAN du Canada 98-2	États-Unis	Faculté de droit de l'Université Yale (projet sur les droits des travailleurs), American Civil Liberties Union Foundation (projet sur les droits des immigrants), plusieurs autres organismes et syndicats.	Normes minimales d'emploi, protection des travailleurs migrants.	Dossier clos.	Nouveau protocole d'entente entre le Service d'immigration et de naturalisation (SIN) et le département du Travail.

BAN destinataire et n° de communication	Concernant	Auteurs	Question/principe	Résultat	Activités complémentaires
BAN du Mexique 9801	États-Unis	Syndicat international des travailleurs des industries pétrolière, chimique et atomique (section locale 1-675), Sindicato de Trabajadores de Industria y Comercio "6 de octubre"; Unión de Defensa Laboral Comunitaria; Support Committee for Maquiladora Workers.	Liberté d'association, droit d'organisation, droit de négociation collective, normes minimales d'emploi, prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles, indemnisation en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle, élimination de la discrimination en matière d'emploi,.	Acceptée pour examen. Les consultations ministérielles ont donné lieu à une déclaration conjointe.	Réunions des représentants gouvernementaux des trois pays. Séances d'information publiques organisées par le département du Travail. Forums publics sur les travailleurs migrants du secteur agricole aux États-Unis. Guide du Secrétariat.
BAN du Mexique 9802	États-Unis	Frente Auténtico de Trabajo; Unión Nacional de Trabajadores; Sindicato de Trabajadores de la Industria del Metal, Acero, Hierro, Conexos y Similares.	Liberté d'association, droit d'organisation, droit de négociation collective, normes minimales d'emploi, prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles, protection des travailleurs migrants, élimination de la discrimination en matière d'emploi, indemnisation en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle.	Acceptée pour examen. Les consultations ministérielles ont donné lieu une déclaration conjointe.	Réunions des représentants gouvernementaux des trois pays. Séances d'information publiques organisées par le département du Travail. Forums publics sur les travailleurs migrants du secteur agricole aux États-Unis. Guide du Secrétariat.

BAN destinataire et n° de communication	Concernant	Auteurs	Question/principe	Résultat	Activités complémentaires
BAN du Mexique 9803	États-Unis	Confederación de Trabajadores de México	Protection des travailleurs migrants, normes minimales d'emploi, élimination de la discrimination en matière d'emploi, prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles, indemnisation en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle.	Acceptée pour examen. Les consultations ministérielles ont donné lieu à une déclaration conjointe.	Réunions des représentants gouvernementaux des trois pays. Séances d'information publiques organisées par le département du Travail. Forums publics sur les travailleurs migrants du secteur agricole aux États-Unis. Guide du Secrétariat.
BAN du Mexique 9804	États-Unis	Faculté de droit de l'Université Yale (projet sur les droits des travailleurs), American Civil Liberties Union Foundation (projet sur les droits des immigrants).	Normes minimales d'emploi, protection des travailleurs migrants.	Acceptée pour examen. Les consultations ministérielles ont donné lieu à une déclaration conjointe.	Les États-Unis se sont engagés à élaborer des outils éducatifs en espagnol à l'intention des travailleurs. Les États-Unis et le Mexique se sont engagés à collaborer à la protection des droits des travailleurs migrants aux États-Unis.
BAN des É.-U. 9801	Mexique	Asociación Sindical de Sobrecargos de Aviación.	Droit de grève.	Rejetée.	
BAN des É.-U. 9802	Mexique	Florida Tomato Exchange.	Protection en matière de travail prévue pour les enfants.	Rejetée.	
BAN des É.-U. 9803	Canada	International Brotherhood of Teamsters, Teamsters Canada, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, Teamsters (section locale 973 – Montréal), International Labor Rights Fund.	Liberté d'association, droit d'organisation, droit de négociation collective.	Acceptée pour examen. Retirée par la suite.	Des représentants du Québec et des États-Unis ont rencontré des représentants syndicaux.

BAN destinataire et n° de communication	Concernant	Auteurs	Question/principe	Résultat	Activités complémentaires
BAN des É.-U. 9804	Canada	Organization of Rural Route Mail Carriers; autres organisations syndicales du Canada, du Mexique et des États-Unis.	Liberté d'association, droit d'organisation, droit de négociation collective, prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles, indemnisation en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle, élimination de la discrimination en matière d'emploi.	Rejetée.	
BAN du Canada 99-1	États-Unis	Labor Policy Association, EFCO Corporation.	Liberté d'association, droit d'organisation	Rejetée.	
BAN des É.-U. 9901	Mexique	Association des agents et hôtesses de bord, FAT-COI, Asociación Sindical de Sobrecargos de Aviación.	Liberté d'association, droit d'organisation, droit de négociation collective, normes minimales d'emploi, prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles.	Acceptée pour examen. Les consultations ministérielles ont donné lieu à une déclaration conjointe.	Groupe de travail bilatéral composé d'experts du gouvernement en matière de santé et de sécurité au travail. Des représentants des gouvernements des trois pays se sont réunis pour échanger de l'information sur les syndicats, la liberté d'association et le droit d'organisation. Colloque trilatéral.
BAN des É.-U. 2000-01	Mexique	Employés actuels et anciens d'Auto Trim et de Custom Trim/Breed Mexicana, Coalition for Justice in the Maquiladoras, Center for Legal and Social Justice de la faculté de droit de l'Université St. Mary's, autres organismes non gouvernementaux.	Prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles, indemnisation en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle.	Acceptée pour examen. Les consultations ministérielles ont donné lieu à une déclaration conjointe.	Groupe de travail bilatéral composé d'experts du gouvernement en matière de santé et de sécurité au travail.

BAN destinataire et n° de communication	Concernant	Auteurs	Question/principe	Résultat	Activités complémentaires
BAN des É.-U. 2001-01	Mexique	FAT-COI, Paper Allied-Industrial, Chemical and Energy Workers' International Union.	Liberté d'association, droit d'organisation, droit de négociation collective.	Rejetée.	
BAN du Mexique 2001-01	États-Unis	Chinese Staff and Workers' Association, National Mobilization Against Sweatshops, Workers' Awaaz, Asociación Tepeyac, et 13 personnes.	Prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles, indemnisation en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle, protection des travailleurs migrants..	Acceptée pour examen. Dans le rapport d'examen, il n'a pas été recommandé de tenir immédiatement des consultations ministérielles.	Recommandation demandant au ministère du Travail des États-Unis de prendre des mesures pour régler les problèmes relatifs à la procédure et pour accroître la diffusion des droits des travailleurs migrants.
BAN du Mexique 2003-1	États-Unis	Farmworker Justice Fund et Central Independiente de Obreros Agrícolas y Campesinos	Liberté d'association et protection du droit d'organisation, droit de négociation collective, droit de grève, normes minimales d'emploi, élimination de la discrimination en matière d'emploi, prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, indemnisation en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, protection des travailleurs migrants.	Acceptée pour examen.	

BAN destinataire et n° de communication	Concernant	Auteurs	Question/principe	Résultat	Activités complémentaires
BAN des É.-U. 2003-1	Mexique	United Students Against Sweatshops et Centro de Apoyo al Trabajador	Liberté d'association et protection du droit d'organisation, droit de négociation collective, normes minimales d'emploi, prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.	Acceptée pour examen.	
BAN du Canada 2003-1	Mexique	United Students Against Sweatshops et Centro de Apoyo al Trabajador	Liberté d'association et protection du droit d'organisation, droit de négociation collective, normes minimales d'emploi, prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.		